

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

En raison des travaux de construction du port de Monaco, l'établissement des Bains de Mer du boulevard de la Condamine a été récemment fermé, et un arrêté municipal a interdit les baignades dans le port. Un nouveau local, construit par les soins de la Société des Bains de Mer, sur la plage de Larvotto, non loin du Casino, a été ouvert samedi au public sur la seule partie des plages permettant les bains.

Il se compose d'un pavillon central contenant l'entrée principale et donnant accès à un hall d'où le public accèdera aux ailes portant les cabines. L'aile Est est réservée aux dames et l'aile Ouest aux hommes.

L'espace réservé aux baigneurs est nettement démarqué au moyen de fortes bouées flottantes et de cordes les reliant au rivage. La zone dangereuse est désignée au moyen de balises annonçant une profondeur de 1^m50. Les bains seront surveillés par un employé placé dans une embarcation. L'Établissement est séparé du reste de la plage par une haute clôture en treillage, de manière à l'isoler complètement. Il sera ouvert tous les jours, de 7 heures du matin à midi et de 3 heures à 7 heures du soir. L'Établissement sera desservi par un tramway partant de la place du Casino toutes les demi-heures.

La Fête nationale du 14 juillet a été célébrée avec beaucoup d'éclat et un entrain patriotique par les nombreux français formant la colonie de la Principauté de Monaco, où ils reçoivent une si large et si bienveillante hospitalité.

Cette année, de même que l'an dernier, la journée a commencé par un acte de charité. Sur la place Sainte-Barbe, le Comité de bienfaisance de la Colonie française a d'abord fait procéder à une large distribution de vivres aux nécessiteux de la Principauté et des communes limitrophes, sans distinction de nationalité; près de huit cents indigents ont de la sorte été secourus.

A 10 heures, M. André, consul de France, a reçu, au siège du Consulat, le personnel des administrations des Douanes et des Postes et Télégraphes, ainsi que les membres du Comité français de bienfaisance et un grand nombre de français résidant à Monaco. M. Comte, vice-président du Comité de bienfaisance, a exprimé à M. le Consul de France l'attachement de la Colonie et des membres du Comité à la France et à la République. M. André a répondu en assurant ses compatriotes de son constant dévouement et en conviant l'assistance à vider une coupe de champagne en l'honneur de M. le président Loubet, de la France et de la République. Après ce toast, la Société Philharmonique, qui s'était rendue devant le Con-

sulat, a exécuté, au milieu de chaleureux applaudissements, d'abord la *Marseillaise*, et ensuite l'*Hymne Monégasque*.

Le soir, à 7 heures, a eu lieu, sur la place Sainte-Barbe, un fort beau banquet de plus de cent personnes, présidé par M. André, consul de France, entouré de M. Comte, vice-président, et des membres du Comité de bienfaisance de la Colonie française. Notons, parmi les convives: M. Rosset, consul d'Italie; chevalier Pelizza, vice-président, et les membres du Comité de la Colonie italienne; M. de Loth, premier adjoint au maire de Monaco; les présidents des Sociétés monégasques, etc.

Au champagne, de nombreux toasts sont portés: c'est d'abord M. le Consul de France qui lève son verre en hommage à M. le Président de la République française, à S. A. S. le Prince Albert de Monaco et à la Famille Souveraine. Ce toast est salué d'unanimes applaudissements, tandis que l'orchestre de la Lyre de Monaco fait entendre la *Marseillaise* suivie de l'*Hymne Monégasque*.

M. Comte, vice-président, lit des télégrammes de MM. Gillibert, président, et Poulet, vice-président, qui, absents de Monaco, déclarent s'associer de tout cœur à la célébration de la Fête nationale.

Diverses allocutions sont ensuite prononcées: par M. de Loth, au nom de la Municipalité de Monaco; par M. Rosset, consul d'Italie; par M. le chevalier Pelizza, au nom du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne; enfin, par M. Alfred Mortier, au nom de la Presse locale et régionale. Tous ces toasts ont été fort applaudis.

Le banquet terminé, le bal a commencé dans une enceinte brillamment décorée de trophées et de drapeaux aux couleurs françaises et monégasques, et s'est prolongé fort avant dans la nuit au milieu de la plus vive animation.

Depuis avant-hier dimanche, les concerts du jeudi et du dimanche, donnés par l'orchestre du Casino, ont lieu de 4 h. 1/2 à 6 heures et de 8 h. à 10 heures sur la grande terrasse en face de la mer.

AVIS

Le Maire de la Ville de Monaco informe les habitants qu'une demande a été faite par M. François Salesi à l'effet d'être autorisé à établir un entrepôt de bois et charbons, boulevard Charles III, maison Fautrier.

En conséquence le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours à compter du 16 juillet courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cet entrepôt sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Passé le délai de dix jours, les observations et réclamations seront considérées comme non avenues.

Le Cours sportif *Herculis* a fait, avant-hier, sa sortie annuelle. Le but choisi était La Campagnate, joli site, sur la route de Vintimille à Bordighera. Partis de la gare de Monaco à 7 h. 15, les membres actifs et honoraires, accompagnés de leurs invités, sont arrivés à Vintimille à 8 h. 5. De là, les voitures du tramway électrique les ont en quelques minutes déposés à La Campagnate, qui est bien le lieu le mieux indiqué pour l'excursion d'une société sportive. Sous de fraîches tonnelles se sont immédiatement organisées les parties du concours de « Vitou », qui ont été fort mouvementées et menées avec beaucoup d'entrain.

Puis, à midi, a eu lieu le banquet, au cours duquel plusieurs toasts ont été portés par MM. Magnan, trésorier de la Société; Marconi, au nom des membres honoraires; Th. Gastaud; J. Maubert, au nom de la Presse, et B. Gastaud. Des télégrammes de respectueux hommage ont été adressés à S. A. S. le Prince de Monaco et à S. M. le Roi d'Italie.

A l'issue du banquet, qui a été des plus cordiaux, a eu lieu le concours de boules.

Le plus grand ordre et la plus grande cordialité n'ont cessé de régner pendant cette belle journée. A 6 heures, tout le monde était de retour à Vintimille, et on prenait le train pour Monaco, enchanté de cette excursion dont chacun rapportait le meilleur souvenir.

La distribution des prix au Pensionnat des Dames de Saint-Maur a eu lieu hier, sous la présidence de M^{re} Guyotte, vicaire général. Un grand nombre d'élèves assistaient à cette solennité, témoignant de la prospérité de cet établissement d'éducation, où l'enseignement se répartit entre les branches d'enseignement les plus diverses et les plus complètes.

On nous prie d'annoncer que les travaux graphiques des élèves de l'École chrétienne des Frères de Monte Carlo sont exposés dans le couloir des classes.

Le public est admis à les visiter les jeudis et dimanches.

Accidents. — Tiberti, employé à la Compagnie P.-L.-M., a eu le pied droit pris sous un fût de vin, qu'il était en train de décharger à la gare des marchandises de Monaco; l'orteil a été fortement écrasé. Un pansement a été opéré par M. le docteur Colignon. Le blessé pourra d'ailleurs reprendre son service dans quelques jours.

Le nommé Hémerly, balayeur au Casino, se baignant l'autre jour sur la plage de Fontvieille, fut pris d'un malaise subit et se serait certainement noyé sans la courageuse intervention de M. F. Gonelle, qui s'élança à son secours et parvint à le ramener sur le rivage. Les soins nécessaires ont été donnés à la victime de cet accident par le docteur Taxil.

Rue du Portier, un cheval, attelé à la voiture de livraison que conduisait Louis Ricca, a pris peur et s'est emballé en face l'hôtel des Gourmets. L'animal alla d'abord buter contre le parapet du boulevard et le conducteur fut projeté dans le terrain vague qui est en bordure à cet endroit. Puis le cheval continua sa course à vive allure, et des accidents étaient à redouter, lorsqu'il fut arrêté à temps par Félix Crovetto, sapeur-pompier, qui sans hésiter se jeta à sa tête et parvint à le maîtriser. Le garçon livreur Ricca ne s'est fait que d'insignifiantes contusions.

Acte de probité. — M. Maurice Lubatti, employé à l'hôtel de Paris, a trouvé dans la rue un porte-monnaie contenant une somme d'une certaine importance, qu'il s'est empressé de remettre au Commissariat, où M^{me} veuve Pasquier l'a réclamée.

Nous avons rendu compte, récemment, de la condamnation, par le Tribunal de Monaco, des deux malfaiteurs, auteurs d'un important vol de bijoux au préjudice de M. Bronfort, bijoutier à la Condamine. L'un des deux condamnés, Joseph Pensa, détenu au fort Saint-Jean, à Marseille, en attendant son transfert à la Guyane, vient de s'évader de sa cellule. Cette audacieuse évasion a ému l'Autorité qui a aussitôt télégraphié dans toutes les directions.

Il faut souhaiter que l'habile et dangereux malfaiteur soit bientôt repris.

Lettre de Paris

Paris, 17 Juillet 1904.

M^{me} Marie Laurent, la grande comédienne qui vient de mourir, a joué à Paris pendant plus de cinquante ans.

Elle parut pour la première fois, en 1843, sur la scène de l'Odéon dans le rôle de Tullie de *Lucrèce*, et c'est sur cette même scène, qu'après un assez long séjour à Bruxelles, elle créa la Madeleine de *François le Champi*. La pièce de George Sand lui porta bonheur, Marie Laurent eut un très vif succès personnel. Elle était désormais une actrice que les auteurs allaient réclamer pour interprète, et ce fut le début de cette longue série de créations dont la dernière fut, il y a deux ans, à la Porte-Saint-Martin, aux côtés de Coquelin aîné, celle de la mère dans le beau drame de M. Paul Anthelme, les *Deux Consciences*.

C'était une survivante, qui se rattachait à cette pléiade d'artistes romantiques célèbres, les Frédérik Lemaitre, Mélingue, Taillade, La Crenonnière, Rouvière, Laferrière.

Elle avait des dons merveilleux. Une figure d'une beauté classique, avec des yeux profonds et brillants qui illuminaient son visage d'une flamme sombre et qui portaient comme une sorte de terreur ou d'horreur sacrée jusqu'au fond de la salle. Gautier en parlait ainsi (à propos de la *Poissarde*): « M^{me} Laurent, la Vasantaséna du *Chariot d'enfant*, l'Antonia des *Contes d'Hoffmann*, l'Aspasie de *l'Imagier de Harlem*, l'actrice aux lignes sévères et sculpturales, a rendu avec beaucoup de cœur et d'énergie le rôle de la mère Pailleux, si en dehors de ses habitudes (1852). Elle a dessiné cette figure plébéienne avec une robustesse virile qui lui fait honneur ».

Avec cela, la voix la plus admirable que j'aie jamais entendue, profonde, ample et souple, d'une puissance incroyable, une voix pour jouer les Clytemnestre et les Hécube dans le théâtre en plein air, en plein vent et en plein ciel, d'Athènes.

Marie Laurent a laissé des *Mémoires* où on pourra puiser sans doute nombre d'anecdotes curieuses. On en cite déjà quelques-unes : Devant jouer après M^{me} Dorval le rôle difficile de *Marie-Jeanne*, dolente créature qui met son enfant au tour, Marie Laurent demanda quelques conseils à l'artiste romantique. Celle-ci lui répondit ces quelques mots : « Ma chère enfant, le rôle a six cents lignes. Il a six cents effets. Venez me voir. Je vous le jouerai. »

Quarante ans plus tard, elle demandait moins de conseils. En répétant les *Erynnies*, à l'Odéon, elle trouva des longueurs, des passages qui « n'iraient pas. » Or, elle avait affaire à Leconte de Lisle, que ce jugement piqua au jeu. — « Madame, lui dit-il, pour moi, l'artiste est une trompette et je souffle dedans ! » Marie Laurent se tut devant le maître olympien, mais à la représentation elle sauta le passage, et l'auteur seul s'en aperçut.

M^{me} Marie Laurent eut la généreuse idée de fonder, en

1881, une institution charitable, l'Orphelinat des arts, qui, sous sa présidence, a pris une belle extension et rendu déjà de grands services. C'est au titre de présidente de cette œuvre que, sur la proposition du ministre de l'intérieur, M^{me} Marie Laurent fut décorée de la Légion d'honneur, le 11 juillet 1888. Avec M^{me} Marie Laurent disparaît une grande artiste et une femme de cœur.

* * *

Puisque nous parlons théâtre, citons un jugement curieux qui est de nature à intéresser beaucoup de gens, et notamment les auteurs dramatiques, les musiciens, les acteurs et aussi les spectateurs, par conséquent à peu près tout le monde.

A-t-on oui ou non le droit de siffler? Est-ce vraiment, au point de vue juridique, comme a dit le poète :

Un droit qu'à la porte on achète en entrant...

Le tribunal de simple police, présidé par M. Becker, s'est prononcé sur le cas de ces trois jeunes gens, poursuivis à la requête du ministère public, pour avoir, un dimanche de cet hiver, chez Colonne, sifflé un *Concerto* de Beethoven.

Voici le jugement, qu'il est intéressant de reproduire, car il prononce l'acquiescement des trois prévenus, qui étaient défendus par M^e Jacques Bonzon :

— Attendu que la prévention est fondée sur l'article 88 de l'Ordonnance du préfet de police du 1^{er} septembre 1898, qui est ainsi conçu : « Il est défendu de troubler la représentation ou d'empêcher le spectacle de quelque manière que ce soit. »

Que cette disposition assure l'audition silencieuse de l'œuvre et réserve l'exercice de la critique après la fin de l'acte joué ou du morceau exécuté;

Que le 20 mars, au Concert Colonne, on jouait un *Concerto* de Beethoven ; que ce *Concerto* était divisé en quatre parties. Entre chaque partie, il y avait un repos de deux minutes qui facilitait aux artistes leur réaccord, et au public la manifestation de ses sentiments ; que la première partie du *Concerto* finie, de nombreux applaudissements éclatèrent auxquels répondirent quelques sifflets, notamment poussés par les trois prévenus ; que les applaudissements reprurent, auxquels répliquaient les sifflets ; que des menaces furent même proférées contre les siffleurs, qui durent être protégés par les commissaires de police de service ;

Que si les prévenus avaient applaudi au lieu de siffler, on ne leur aurait rien reproché parce que la louange, même la plus bruyante, est loin de déplaire, tandis que siffler, même légèrement, c'est-à-dire critiquer, semble intolérable ;

Attendu que, si le public peut approuver, il a le droit d'exprimer son mécontentement, qu'en manifestant leur improbation sous une forme minuscule, pendant la suspension entre les deux parties du *Concerto*, les prévenus n'ont fait qu'user du droit légitime de critiquer l'œuvre représentée, alors que l'audition était terminée au moins en une de ses parties.

Gageons que le ministère public ne désarmera pas et qu'il va maintenant soumettre ce jugement à notre Cour suprême.

* * *

Comme tous les ans, à pareille date, Paris a célébré avec un joyeux entrain la Fête nationale.

Pavoisements, illuminations, réjouissances de toutes sortes, bals surtout, sont autant de signes où se manifeste l'allégresse populaire.

Aux fenêtres des maisons éclatent les couleurs de multiples drapeaux. Les négociants surtout se sont mis en frais. Les grands boulevards, l'avenue de l'Opéra présentent un aspect bariolé et rutilant. La façade du Cercle militaire disparaît sous les décorations et les groupes de drapeaux.

Les omnibus passent. Sur l'impériale se tiennent nombre de curieux, étrangers ou provinciaux pour la plupart, que la Fête nationale a attirés à Paris et qui regardent de tous leurs yeux, non sans remarques diverses et exclamations, le spectacle que présente la ville.

C'est par une superbe matinée d'été que la revue de Longchamp s'est passée cette année.

Malgré l'heure matinale à laquelle cette solennité militaire, toujours si goûtée des parisiens, a eu lieu, les terrasses et les tribunes regorgeaient de monde dès 7 heures. C'est en foule qu'arrivaient, de tous côtés, voitures et piétons.

De bonne heure, les troupes avaient été conduites sur le terrain de la revue. Grâce à la fraîcheur de la température — l'ardeur du soleil était tempérée par quelques nuages — les soldats n'ont pas eu à souffrir de l'excessive chaleur qui, ces jours-ci, provoquait tant d'insolations.

La tribune officielle est tout entière occupée par les membres du Gouvernement et leurs femmes. Au premier rang sont les fauteuils dorés dans lesquels prennent place le Président de la République et le Bey de Tunis, à huit heures précises.

Le brillant uniforme du Bey, que barre sur la poitrine le grand-cordon de la Légion d'honneur, attire tous les

regards. La prestance majestueuse de l'hôte de la France est tout à fait remarquable. Très gracieusement, le Bey, portant la main droite au fez rouge qui recouvre sa tête, salue la foule qui l'acclame au passage, tandis que, levant son chapeau haut de forme, le Président répond aux cris de : « Vive le Président ! Vive la République ! » qui ne cessent de retentir.

Le général André s'avance au devant du Président, suivi d'un brillant état-major, il salue de l'épée, puis la revue commence.

Le défilé et la charge finale ont obtenu leur succès habituel.

Au retour, une foule énorme garnit la place de la Concorde. Partout, le Président de la République, son hôte le Bey de Tunis, ainsi que le général André ont été vivement acclamés.

* * *

Ne terminons point ce courrier de la semaine sans signaler le joli succès remporté à la Comédie-française par *le Paon*, trois actes en vers de M. Francis de Croisset.

C'a été la dernière première de la saison, et par ces températures caniculaires, des toilettes claires, voire des chapeaux de paille et des vestons émaillaient, sans souci du protocole, les loges de la grande Maison.

La pièce, délicatement écrite, est conçue dans la manière des « portraits » dramatiques du dix-huitième siècle, et rappelle le genre du *Joueur* de Regnard, du *Glorieux* de Destouches ou du *Méchant* de Gresset.

Comme son titre l'indique, c'est l'étude d'un caractère de vantard, et ces trois actes analysent alertement et avec esprit les bonnes fortunes et mésaventures de M. Enguerand de Boursoufle, fils de financier qui veut jouer au gentilhomme et faire l'irrésistible.

M. de Croisset, qui est fort jeune encore, prouve en sa nouvelle pièce une réelle virtuosité, un sens du théâtre, de la finesse d'esprit. On peut espérer de lui des œuvres plus significatives que la plaisante anecdote contée brillamment dans *le Paon*. La pièce est d'ailleurs supérieurement jouée par M. de Férandy, admirable de naturel, par M. George Berr, spirituel et sûr dans le valet Frontin, par M^{lle} Leconte, tout à fait exquise dans Annette, par M^{mes} Sorel, Fava, Mitzi-Daly et M^{lle} Siblot, Laty, etc. .

S. L.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Une révolution dans la navigation maritime.

— Depuis longtemps déjà, on cherche à réaliser un générateur de vapeur qui, sous le plus faible poids et le plus faible volume, soit capable de produire, le plus rapidement possible, la plus grande somme d'énergie.

L'automobilisme, et surtout la navigation aérienne, apprécieraient les qualités d'une semblable invention. Nous savons, en effet, d'après les récents calculs du colonel Renard, que si l'on arrivait à faire un moteur ne pesant pas plus d'un kilogramme par cheval de force, le problème de l'aéronautique par le « plus lourd que l'air » serait bien près d'être résolu.

Mais il est une autre application des plus importantes, où l'emploi de générateurs légers et puissants à la fois s'impose : c'est dans la navigation maritime, et principalement dans la marine de guerre.

Dès 1894, M. le colonel Renard, l'éminent directeur du parc aérostatique de Chalais-Mendon, avait commencé à étudier un type de chaudière extrêmement légère, pouvant être appliquée à la navigation aérienne, et il était arrivé à créer un premier spécimen de 80 chevaux, ne pesant que 1 kil. 50 par cheval.

Encouragé par ce premier succès, il songea à construire une chaudière du type, mais à grande puissance (1,000 à 1,200 chevaux) pour la marine.

Le problème n'était pas d'une exécution facile. Il s'agissait d'obtenir un générateur à vaporisation rapide et à grand rendement, sans augmentation exagérée du poids, ni de l'encombrement, c'est-à-dire en restant dans les limites de 2 kilogrammes par cheval-vapeur, soit le quart du poids des chaudières les plus légères actuellement connues.

Il y a environ deux ans, le colonel Renard pouvait présenter un premier élément de 300 chevaux de force, réalisant toutes les conditions que nous venons d'énumérer.

Dans ce nouveau système, la consommation de combustible par cheval et par heure n'est que de 0 k. 434, alors qu'elle n'atteint pas moins de 0 k. 700, dans les chaudières marines des meilleurs types. Quant à sa rapi-

dité de fonctionnement, elle est réellement extraordinaire : au bout de sept minutes, la pression est suffisante pour qu'on puisse marcher ; en quinze minutes, le régime normal est établi.

Pour l'emploi du combustible liquide (pétrole non volatil et inexplorable) grâce auquel cette rapidité de mise en pression est obtenue, on a, en outre, l'avantage de supprimer tout encrassement et d'obtenir une fumivorté complète. Au même titre que la poudre sans fumée, la « chaudière sans fumée », en rendant un navire de guerre invisible à distance, est une qualité inappréciable. Ajoutons que la vapeur produite est absolument sèche, et qu'après l'extinction instantanée du générateur, on n'a constaté aucune avarie.

Une autre qualité extrêmement remarquable est l'absence de tout rayonnement extérieur.

La chaudière ne donne pas de chaleur appréciable dans la chaufferie ; elle s'éteint en une demi-minute et se refroidit immédiatement.

Tels sont les principaux avantages de la nouvelle chaudière que la marine française se dispose à essayer en service sur deux unités de notre flotte.

On va voir que son adoption aurait pour effet d'augmenter dans d'énormes proportions le rayon d'action, la vitesse et même la puissance d'armement de nos navires.

Dans le cas des torpilleurs de haute mer, la vitesse limitée de 31 nœuds pourrait atteindre 35 nœuds, le rayon d'action restant sensiblement le même. Ou bien, en conservant la vitesse actuelle, le rayon d'action pourrait être porté de 175 à 683 milles (323 à 1,265 kilomètres) !

Pour un grand croiseur cuirassé du type le plus moderne, sans rien changer aux conditions actuelles de marche et d'armement, on pourrait étendre le rayon d'action à la vitesse économique de 10 nœuds, de 9,000 à 24,300 milles (soit de 16,700 à 45,000 kilomètres) ! C'est-à-dire, en triplant le rayon d'action actuel, permettre au navire de faire un trajet supérieur de 5,000 kilomètres au tour complet du globe, sans reprendre de combustible !

Si l'on veut, au contraire, gagner principalement sur la vitesse, la puissance de vaporisation du générateur Renard donnerait à un tel navire une allure maximum de 27 nœuds et demi, au lieu de 23, et, dans ces conditions, il pourrait fournir, à la vitesse réduite de 10 nœuds, une course de 27,000 kilomètres, soit encore 10,000 de plus que le rayon actuel, et, partant d'un de nos ports, dépasser les antipodes sans se ravitailler. (A 27 nœuds, son rayon d'action serait de 2,300 kilomètres).

Dans une troisième hypothèse, si l'on voulait augmenter la puissance d'armement du navire : remplacer, par exemple, ses canons par d'autres pesant 500 tonnes de plus, on pourrait, malgré l'alourdissement qui en résulterait, doubler encore son rayon d'action. A 10 nœuds, il passerait de 16,700 à 34,900 kilomètres, et, à 23 nœuds, de 2,600 à 5,430 kilomètres.

Une dernière combinaison, dans laquelle on aurait en vue, à la fois, l'augmentation de l'armement et de la vitesse, permettrait d'étendre le rayon d'action à 3,100 kilomètres pour la vitesse maximum de 25 nœuds 1/4, à 4,200 kilomètres, en limitant son allure à 23 nœuds et jusqu'à 27,000 kilomètres, en marchant à raison de 10 nœuds seulement.

On voit, par ce qui précède, et sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage, qu'il n'est pas exagéré de dire que l'adoption de la nouvelle chaudière du colonel Renard causerait une véritable révolution dans la marine militaire.

M. Lucas-Championnière vient de terminer un travail tendant à démontrer que l'appendicite, même lorsqu'elle est due à la grippe, ce qui paraît être le cas habituel, se développe à peu près uniquement dans les pays où l'on use et abuse de l'alimentation carnée. La statistique la plus intéressante à cet égard est celle de la Roumanie : sur 22,000 malades des campagnes, dont les habitants se nourrissent presque exclusivement de végétaux, on n'a trouvé qu'un seul cas d'appendicite, tandis que la population des villes, qui est carnivore, fournit en moyenne un cas d'appendicite sur 221 malades. L'auteur relate un certain nombre de statistiques analogues recueillies en France, en Belgique, en Algérie, au Tonkin, en Nou-

velle-Calédonie, etc. L'examen des statistiques des prisons et des couvents donne un même résultat : pas d'appendicite là où le régime est très végétarien, appendicite en un couvent où il est très carné. A Nantes, chez les Clarisses et les Carmélites ; à Amiens, chez les Carmélites ; à Blagnac, chez les Trappistines, couvents exclusivement végétariens, il n'y a pas d'appendicite. L'auteur conclut que les meilleurs moyens prophylactiques à employer contre cette affection seraient : la restriction des aliments carnés, l'usage plus abondant — ou exclusif de temps à autre — des végétaux et, avant tout, l'usage des purgations périodiquement répétées, qui constituent la meilleure médication préventive contre les infections intestinales.

LETTRES ET ARTS

M. Emile Gebhart, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à la Faculté des lettres de Paris, a été élu, hier, membre de l'Académie française, en remplacement de M. Gréard.

Jusqu'au dernier moment, M. Emile Gebhart se trouvait sans concurrents. Ce fait, très rare, était à signaler. Mais, la veille même de l'élection, à sa candidature, est venue s'ajouter celle de M. Paul Vibert, homme de lettres.

M. Gebhart a été élu, au premier tour de scrutin, par 29 voix contre 1 bulletin blanc, sur 30 votants.

M. Emile Gebhart est né à Nancy. Il professa la littérature étrangère à Nice, à Nancy et à Paris. C'est lui qui inaugura, à la Sorbonne, en 1879, la chaire de littérature de l'Europe méridionale.

Son bagage littéraire est lourd, mais la grâce et l'humour dont ses ouvrages sont tout emplis font de cet historien de l'antiquité grecque et romaine un des écrivains les plus avertis de notre langue. C'est avec une originalité ironique et charmante qu'il a fait revivre en ses volumes les héros de la Grèce légendaire, dont il a pénétré le mystère et la poésie. Ses derniers travaux, toujours imprégnés du plus pur hellénisme, ont fait dire à M. Emile Faguet que ses œuvres « seront toujours cataloguées comme le signal du renouvellement du roman historique en France. »

Le nouvel académicien est âgé de soixante-quatre ans. C'est M. Paul Hervieu, directeur de l'Académie au moment de la mort de M. Gréard, qui sera appelé à le recevoir.

La Ligue d'action latine vient de tenir sa réunion d'organisation définitive.

Parmi les noms qui figurent dans le comité de patronage, nous relevons ceux de MM. Léon Bourgeois, Berthelot, Emile Faguet, E. Lavisse, Paul Leroy-Beaulieu, Levasseur, Millerand, Jules Siegfried, Paul Delombre, Lourties, Chailley-Bert, prince Roland Bonaparte, Bonaparte-Wyse, de Blest Gana, etc., etc.

Son comité central d'action est composé de la manière suivante :

Président : M. Paul Doumer ; membres étrangers : MM. Gonzal de Rep raz (Espagne), Raqueni (Italie), Jayme de Séguier (Portugal), Edouard Rod (Suisse), prince de Brancovan (Roumanie), G. d'Escragnolle (Brésil), Carzon (République Argentine), Figueroa (Chili), colonel Lozane (Mexique).

Membres français : MM. Jean Izoulet, Léopold Mabileau, Fernand Faure, René Millet, Clémentel, Delestre, Albert Métin, Louis Guillaîne et André Lichtenberger.

Des comités nationaux et des sections d'études sont en voie de constitution dans les principaux pays latins.

Le siège social de la Ligue est 25, rue Boissy-d'Anglas.

Le peintre Joseph Blanc est mort, à Paris, âgé de cinquante-huit ans. Grand prix de Rome à vingt ans, première médaille au Salon, médaille d'or à l'Exposition de 1878, c'était un probe artiste, confiné dans son art et vivant loin de toute intrigue. Il laisse des œuvres remarquables : *l'Invasion*, dont le succès au Salon de 1872 fut considérable ; *le Vase de Soissons*, *la Bataille de Tolbiac*, *le Triomphe de Clovis* où il se plut à reproduire, sous l'armure des guerriers francs, les traits de

plusieurs hommes politiques, ses amis, tels que Gambetta, Jules Ferry, Paul Bert, Clémenceau ; il a peint en outre une *Passion*, en quatorze tableaux, et une belle toile, *Patria*, qui est au ministère de la guerre.

Il était officier de la Légion d'honneur.

On a récemment inauguré le monument d'Augusta Holmès, la grande musicienne, au cimetière Saint-Louis, à Versailles.

Ce tombeau est dû au ciseau du sculpteur Auguste Maillard, auquel il avait été confié par un comité présidé par Camille Saint-Saëns et subventionné par l'Etat.

Le monument, d'une grande simplicité, représente la Muse qui, tant de fois, inspira Holmès, et qui, maintenant, en deuil, vient verser un pleur sur la tombe de celle qui l'honora. Sur la pierre tombale, un médaillon, fort beau, immortalise les traits de la regrettée musicienne.

L'Ouest ne veut rien avoir à envier au Midi. Aux représentations d'Orange et de Nîmes vont répondre les spectacles de Saintes. Un drame lyrique sera, en effet, donné, le 26 de ce mois, aux Arènes de cette ville. Titre : *Au seuil des Arènes*. Musique de M. Déré, un tout jeune compositeur saintongeais. Chœurs de 150 exécutants, orchestre de 60 musiciens, artistes du Grand-Théâtre de Bordeaux.

Au Conservatoire :

Les résultats du concours d'harmonie (hommes) ont été les suivants :

Premiers prix. — MM. Dyck, Alain, élèves de M. Taudou ; Fernand Masson, élève de M. Lavignac.

Deuxièmes prix. — MM. Pradels, élève de M. Xavier Leroux ; Chevaillier, élève de M. Lavignac.

Pas de premier accessit.

Deuxièmes accessits. — MM. Vidal, élève de M. Taudou ; Comte, élève de M. Lavignac ; Rothenbuhier, élève de M. Taudou ; Ribollet, élève de M. Xavier Leroux.

Le jury était composé de M. Théodore Dubois, président ; MM. Ch. Lenepveu, Gabriel Pierné, Raoul Pugno, Aug. Chapuis, Samuel Rousseau, Hillemacher, Francis Thomé, Henri Dallier, membres ; Fernand Bourgeat, secrétaire.

A l'Opéra-Comique :

M. Albert Carré vient de commander, pour la réouverture de l'Opéra-Comique, la réfection des décors de *Mignon*, *Carmen*, *Manon*, *Lakmé* et *Louise*, qui forment le grand fonds du répertoire de notre deuxième scène lyrique. A propos de *Manon*, le dernier acte, de plantation nouvelle, se passera tout au bord de la mer. M. Carré a aussi fait mettre en train immédiatement les décors de *Xavière*, de M. Théodore Dubois et de *Madame Chrysanthème*, de M. André Messager, qui seront parmi les premiers ouvrages montés.

VARIÉTÉS

En Tunisie

La présence du Bey de Tunis à Paris donne un regain d'actualité au livre où M. Léo Claretie a noté, avec beaucoup d'exactitude et de finesse, ses impressions de voyage à travers la régence. Nous en détachons ce chapitre, spécialement consacré à l'ancienne résidence et aux souvenirs les plus intéressants de la dynastie beylicale.

Le Palais du Bardo.

Le château, dans sa morne solitude, semble pleurer la prospérité passée. Mais le Bardo, malgré les apparences, n'est pas une ruine. Les appartements soigneusement entretenus, quelques cours intactes, quelques escaliers de marbre, des meubles somptueux demeurent là comme une espérance au milieu de la débâcle, comme un sourire dans le deuil.

Le bey a transporté sa résidence dans les frais vallons de la Marsa et on ne saurait trop l'en féliciter. Il faudrait, pour abiter le Bardo, la sombre piété des rois d'Espagne, quand ils font une villégiature au-dessus des caveaux de l'Escorial.

Les appartements du bey ont déjà, eux aussi, l'intérêt historique d'un musée. C'est le Vers illes de la Tunisie ; mais Versailles bien jeune, malgré son apparence sénile.

Il n'offre, à la curiosité de l'historien, que quelques portraits de la famille beylicale, une salle de trône où tout est or, cristaux, miroirs, et une table sur laquelle fut signé, après une heure de réflexion, le traité du Bardo. Elle pourrait figurer, à côté de celle de Robespierre, dans une exposition de tables célèbres.

Les chambres sont curieuses. Les dorures sur fond rouge, les miroirs, les plaques de clinquant, les vitres, les dalles de marbre blanc: tout concourt à donner l'aspect d'un palais féerique, — demeure enchantée et éblouissante d'un demi-dieu ou d'un astre. On se sent chez le maître d'un peuple resté ou redevenu jeune, amoureux de ce qui brille. L'Arabe recherche les éclats fauves des voussures dorées, des arcades bossuées et fulgurantes, des glaces aux mille feux, comme l'enfant tend les mains à la lune; comme lui, encore, il aime les contes et les fables, comme lui, il est imprévoyant, paresseux, irritable, superstitieux. Les décorations chatoyantes du Bardo reflètent l'éternelle ou la nouvelle jeunesse de la race.

La gravité du palais beylical, la majesté du temple où résida l'auguste et triple représentant du sultan, de Mohammed et d'Allah, ne vont pas, du reste, sans s'accommoder d'une douce gaieté, tempérée par l'éclat imposant de la souveraineté. Il faut sourire en retrouvant, au palais, le souvenir des voyages que firent, soit le dernier bey à Paris, soit les commis voyageurs de Paris à la résidence du potentat. La civilisation européenne a pénétré dans ce sanctuaire oriental pour en altérer le caractère, en dénaturer le style, et apporter, dans cet intérieur, une variété inquiétante.

Autour du grand salon de réception, huit grandes armoires à glace, d'un modèle uniforme, sont rangées le long des panneaux. Là où une porte empêchait qu'on la plaçât, une fausse armoire a remplacé la porte sans fermer le passage. Cet ameublement original emprunte un charme puissant au voisinage des colifichets qui encomrent les consoles turques, les tables incrustées, comme aussi les commodes en noyer ou les tables de nuit, dont les tapisseries indigènes ont crut devoir embellir les salles par une promiscuité plaisante.

Nos meubles les plus modestes se trouvent ainsi élevés à la hauteur d'objets de curiosité artistique et de bibelots exotiques. On dirait que, sous ces plafonds de plâtre si finement ciselé et dentelé, au milieu de ce luxe oriental, sur ces tapis de Kairouan, devant les lits dorés en bois sculpté, incrustés de minces plaques d'étain, on a versé le matériel de douze hôtels garnis en déménagement. Je dis bien douze, car il semble que ces acquisitions de curiosités parisiennes aient été commandées par douzaines.

Dans une même galerie, vous compterez douze pendules à colonnes d'ébène, protégées par douze globes de verre posant sur des supports d'acajou, et flanquées de la garniture assortissante en fleurs artificielles sous verre. Ailleurs, douze cartels de chêne pendent aux murailles et vous entourent de leur cercle fatal. Mais, s'il fut un objet hautement apprécié par les décorateurs qui meublèrent le palais, c'est assurément cette boule de verre intérieurement argenté que les mains bienveillantes de nos cuisinières suspendent au-dessus des aquariums de poissons rouges pour égayer la triste existence de leurs prisonniers aquatiques. On dirait qu'il a plu une nuée de boules sur le Bardo. Il en est resté partout, de toutes grosseurs, au plafond, sur les consoles, dans des vases au milieu des corridors, sur des supports en fer forgé. Si tout ce qui brille était argent, il y aurait là un trésor. Qui sait le prix invraisemblable que furent payées ces étincelantes futilités? Innocent peuple! On le prend, comme les alouettes, avec des facettes et des miroirs. Allah leur donne et leur conserve un bon et doux oiseleur.

LÉO CLARETIE.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 10 au 17 Juillet 1904

CANNES, b. *Jalousie*, fr., c. Caisson, sable.
 — b. *Indus*, fr., c. Tassis, —
 — b. *Conception*, fr., c. Logne, —

CANNES, b. *Virginie*, fr., c. Brun, sable.
 — b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, —
 CETTE, br.-goél, *Charles-Renée*, fr., c. Palmaro, vin.
 Départs du 10 au 17 Juillet
 CANNES, b. *Jalousie*, fr., c. Caisson, sur lest.
 — b. *Indus*, fr., c. Tassis, —
 — b. *Conception*, fr., c. Logne, —
 — b. *Virginie*, fr., c. Brun, —
 ANTIBES, cutter *Pasquina-Madre*, ital., c. Pignatelli, —

M. BÉRENGER, chef du Secrétariat de la Société des Bains de Mer, et sa famille adressent des remerciements à leurs amis, aux fonctionnaires du Gouvernement, aux membres du Tribunal, pour les marques sympathiques données à l'occasion du décès de

Madame BÉRENGER

veuve du regretté Vice-Président du Tribunal Supérieur.

Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres

A MONTE CARLO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres, à Monte Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le vendredi vingt-six août 1904, à 10 heures du matin, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

Révocation des Administrateurs en exercice;
 Nomination de nouveaux Administrateurs.

Pour assister à l'assemblée générale, les Actionnaires devront opérer le dépôt de leurs actions conformément à l'art. 35 des statuts. Ce dépôt devra être fait huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, soit au siège social, soit dans l'étude d'un des notaires de la Principauté, et avant d'être admis à participer à l'Assemblée les Actionnaires devront justifier de la régularité de leurs dépôts.

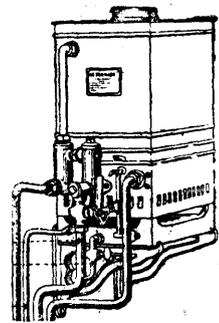
Le Conseil d'Administration.

PLOMBERIE (EAU et GAZ)

Henri CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)



INSTALLATIONS COMPLÈTES
 pour Salles de Bains,
 Lavabos et Water-Closets,
 Appareils d'Eclairage
 et Chauffage par le Gaz,
 Chauffe-Bains et Baignoires.

“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **veilleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin: Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des FLEURS, boulevard du Nord MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Chaises d'Enfants (dernière création)

Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
 Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
 Prix modérés.

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION: Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précède ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco: J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Milla).

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (entre le Crédit Lyonnais et la gare de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.

Imprimerie de Monaco — 1904

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation): 65 mètres.

Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	11	767.2	767.2	767.5	767.8	767.9	26.1	28.2	28.2	27.5				26.8	78
12	68.2	68.8	69.1	69.5	69.8	27.2	28.3	28.2	27.2	26.5	79	Sud-Est.			
13	70.2	70.5	70.8	71.2	71.2	27.2	28.1	27.3	26.8	26.3	79	—	—		
14	72.2	72.2	72.5	72.8	73.2	28.2	28.8	28.1	27.2	26.1	73	Est.	—		
15	73.2	73.5	74.2	74.2	74.5	27.5	29.2	28.1	27.2	26.1	57	Sud.	—		
16	74.2	73.5	73.1	72.4	72.2	27.2	29.1	27.2	26.8	21.2	87	Est.	Orage.		
17	72.2	71.8	71.5	71.2	70.8	26.2	21.1	26.5	25.2	24.8	81	Ouest.	Beau, nuageux.		
DATES		11	12	13	14	15	16	17							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	28.2	28.3	28.1	28.8	29.2	29.1	27.1						
		Minima	26.2	25.1	25.2	24.8	25.2	20.2	23.5						
										Pluie tombée: 16mm					